

Circulaire d'information

INFCIRC/712

11 septembre 2007

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication en date du 7 août 2007 de la mission permanente du Pakistan auprès de l'AIEA sur la création du Conseil de supervision chargé de surveiller l'application de la Loi sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs, adoptée par le Pakistan en 2004 (loi n° V)

Le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Pakistan une note verbale datée du 7 août 2007 à laquelle était jointe une copie du S.R.O. n° 693(I)/2007, daté du 11 juillet 2007, publié au Journal officiel du Pakistan, portant création du Conseil de supervision chargé de surveiller l'application de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (loi n° V), y compris la formation et le fonctionnement de la Division du contrôle des exportations stratégiques.

Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

MISSION PERMANENTE DU PAKISTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
VIENNE

No. UN-6/07/IAEA

le 7 août 2007

La mission permanente de la République islamique du Pakistan présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint copie du S.R.O. n° 693(I)/2007 daté du 11 juillet 2007, publié au Journal officiel du Pakistan, portant création du Conseil de supervision chargé de surveiller l'application de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (loi n° V), y compris la formation et le fonctionnement de la Division du contrôle des exportations stratégiques (SECDIV).

Elle saurait gré au Secrétariat de bien vouloir faire circuler la présente note verbale et la copie du Journal officiel jointe, comme document INFCIRC, à tous les États Membres de l'AIEA, en signe du soutien renouvelé du Pakistan aux objectifs de non-prolifération et aux responsabilités statutaires de l'AIEA.

La mission permanente de la République islamique du Pakistan saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique,
(M. Mohamed ElBaradei, Directeur général)
Vienne

LE JOURNAL OFFICIEL DU PAKISTAN

PUBLICATION SPÉCIALE OFFICIELLE

ISLAMABAD, vendredi 13 juillet 2007

PARTIE II

Notifications statutaires (S.R.O.)

GOUVERNEMENT PAKISTANAIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ARRÊTÉ

Islamabad, le 11 juillet 2007

Création du Conseil de supervision chargé de surveiller l'application de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (loi n° V)

S.R.O. 693(I)2007. - En vertu de la section 3.1 (e) de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (loi n° V), le Premier Ministre pakistanais a approuvé la création, avec effet immédiat, du Conseil de supervision, chargé de surveiller l'application de la Loi, comme suit :

2. **Nom.** - Ledit Conseil est dénommé Conseil de supervision de la loi n° V de 2004 sur le contrôle des exportations.

3. **Constitution.** - Ledit Conseil est composé d'un président et de dix membres comme suit :

Président

Le Secrétaire aux affaires étrangères est le Président d'office du Conseil.

Membre/Secrétaire

Le Directeur général de la Division du contrôle des exportations stratégiques (SECDIV), Ministère des affaires étrangères, est le Secrétaire et membre d'office du Conseil.

Membres

Le Sous-Secrétaire (UN&EC) aux affaires étrangères, est membre d'office du Conseil.

Le Sous-Secrétaire (CS&M), membre du Cabinet, est membre d'office du Conseil.

Le Sous-Secrétaire (III) à la défense est membre d'office du Conseil.

Le Sous-Secrétaire (I) à l'Intérieur est membre d'office du Conseil.

Un responsable des exportations à la Direction centrale des revenus est membre d'office du Conseil.

Le Directeur général de la Division de la sécurité, Autorité nationale de Commandement (NCA), est membre d'office du Conseil.

Le Directeur des questions de limitation des armements et de désarmement, de la SPD, est membre d'office du Conseil.

L'administrateur de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire (PNRA) est membre d'office du Conseil.

Un expert pakistanais du contrôle des exportations, soutien logistique à titre honoraire, est membre du Conseil sur désignation par le président du Conseil.

4. **Fonctions.** - Le Conseil de supervision a pour fonction de surveiller l'application de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (loi n° V), y compris la formation et le fonctionnement de la SECDIV.

TARIQ OSMAN HYDER,
Sous-Secrétaire (UN&EC)